

Vous souhaitez plus d'explications ou plus d'informations sur vos droits.

Contact: SYNDICAT FORCE OUVRIERE
de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL

Dates et horaires des permanences
(voir le site-page: "coordonnées-permanences")
Par téléphone ou par mail.

*Ce document est un résumé des dispositions réglementaires.
Pour plus de détails contacter votre syndicat FORCE OUVRIÈRE local
ou consulter le site fédéral : www.foterritoriaux.org*



Contact syndicat
Adresse: 1, rue du Théâtre- 15100 SAINT-FLOUR
Téléphone: 09.66.43.62.27 ou 06.47.87.41.40
Mail: fo-territoiaux15@orange.fr
Site: www.territoiauxfo15.org

Fédération **Force Ouvrière** des personnels des
Services Publics et des Services de Santé



ATTACHÉS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Décret n°91 - 843 du 2 septembre 1991



FILIÈRE CULTURELLE
Catégorie A

Grade:
.Attaché de conservation.

MODE D'ACCÈS

Attaché de conservation

Par concours externe - concours interne - troisième concours.

Par promotion interne.

(Au choix, les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2e et 1ère classe, qui justifient d'au moins 10 ans de services publics effectifs, dont au moins 5 ans dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques en position d'activité ou de détachement).

MISSIONS

Les attachés territoriaux de conservation sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes de la conservation du patrimoine :

1. Archéologie ;
2. Archives ;
3. Inventaire ;
4. Musées.
5. Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à l'étude, au classement, à la conservation, l'entretien, l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine par des expositions, des enseignements, des publications ou toute autre manifestation ayant pour objet de faciliter l'accès du public à la connaissance et à la découverte du patrimoine.

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services communaux ou régionaux d'archives, des services d'archéologie ou des établissements contrôlés assurant les missions mentionnées au deuxième alinéa du présent article. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur du patrimoine, les attachés de conservation ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur du patrimoine ou à diriger l'un des secteurs d'activités de l'établissement.



N B I

- **Régisseur** d'avances, de dépenses ou de recettes.

Régie de 3 000 € à 18 000 € :

15 points majorés.

Régie supérieure à 18 000 € :

20 points majorés.

- **Maître d'apprentissage** au sens de la loi n°92-675 du 17 juillet 1992.

20 points majorés.

- **Chef d'établissement** d'un musée ayant reçu l'appellation "musée de France" :

30 points majorés.

TRAITEMENT MENSUEL

au 01/02/2014

Ech	Brut	Maj.	Trait. Brut	C.S.G.	CNRACL	Cont/Sol.	R.D.S.	TRAIT NET
1	379	349	1 615,94	117,56	147,70	14,68	7,84	1 328,16
2	423	376	1 740,96	126,65	159,12	15,82	8,44	1 430,92
3	465	407	1 884,49	137,10	172,24	17,12	9,14	1 548,89
4	510	439	2 032,66	147,88	185,78	18,47	9,86	1 670,67
5	550	467	2 162,30	157,31	197,63	19,65	10,49	1 777,23
6	593	500	2 315,10	168,42	211,60	21,03	11,23	1 902,81
7	616	517	2 393,81	174,15	218,79	21,75	11,61	1 967,51
8	659	550	2 546,61	185,27	232,76	23,14	12,35	2 093,09
9	701	582	2 694,78	196,04	246,30	24,48	13,07	2 214,87
10	750	619	2 866,09	208,51	261,96	26,04	13,90	2 355,68
11	801	658	3 046,67	221,65	278,47	27,68	14,78	2 504,10

FORMATIONS

D'intégration - De professionnalisation - De professionnalisation tout au long de la carrière - Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	379	423	465	510	550	593	616	659	701	750	801
IM	349	376	407	439	467	500	517	550	582	619	658
MINI	1a	1a11m	1a11m	2a11m	2a11m	2a11m	2a11m	2a11m	2a11m	3a11m	-
MAXI	1a	2a 1m	2a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	3a 1m	4a 1m	-

